



Canada Border
Services Agency

Agence des services
frontaliers du Canada

TEST D'AGENT DES SERVICES FRONTALIERS

CAHIER D'INFORMATION

Version 1C



Canada

**Élaboré par la Direction générale des ressources humaines
Agence des services frontaliers du Canada
100, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario) K1A 0L8**

Septembre 2006

L'Agence des services frontaliers du Canada n'est pas tenue de distribuer ce cahier d'information aux candidats passant le test d'agent des services frontaliers. Ce cahier n'est remis qu'à titre informatif et le fait que le candidat reçoive cette brochure ou non n'a pas d'incidence sur les conditions d'administration du test.

Cette publication peut être reproduite dans les différentes régions.

INDEX

	Page
INFORMATION SUR LE POSTE D'AGENT DES SERVICES FRONTALIERS	4
INFORMATION SUR LE TEST D'AGENT DES SERVICES FRONTALIERS	7
EXEMPLES DE QUESTIONS	9
EXEMPLE DE FEUILLE DE RÉPONSES	19
RÉPONSES AUX EXEMPLES DE QUESTIONS	20

INFORMATION SUR LE POSTE D'AGENT DES SERVICES FRONTALIERS

RÔLE ET RESPONSABILITÉS

Les agents des services frontaliers constituent le premier point de contact pour les voyageurs qui arrivent au Canada. À ce titre, ils doivent être des ambassadeurs de bonne entente, tout en s'assurant que toutes les exigences législatives et autres sont respectées par les voyageurs et les importateurs de marchandises commerciales.

Plus de 100 millions de voyageurs entrent au Canada chaque année et plusieurs milliards de dollars en droits et en taxes sont perçus sur plus de huit millions d'importations commerciales.

Les agents des services frontaliers protègent la société et l'économie canadiennes, favorisent la compétitivité des entreprises canadiennes et facilitent la circulation des voyageurs et des marchandises légitimes. Ils participent à des activités d'application de la loi comprenant l'imposition de différentes sanctions, notamment des avertissements, des amendes et la saisie de biens et d'actifs. Ils constituent la première ligne de défense du Canada contre le terrorisme international et sont chargés d'empêcher l'importation illégale de choses comme les drogues obtenues sans ordonnance, les armes à feu, la pornographie et la littérature haineuse. Ils veillent également à éviter l'introduction au pays de maladies humaines, animales et végétales.

Les agents des services frontaliers doivent connaître plus de 60 lois et être en mesure de les appliquer pour le compte d'autres ministères, en ce qui concerne la circulation internationale des voyageurs, des moyens de transport et des marchandises.

Bon nombre de bureaux de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) sont ouverts 24 heures par jour, sept jours par semaine, ce qui oblige certains agents à travailler par postes.

L'ASFC compte des bureaux dans beaucoup d'endroits, notamment aux frontières terrestres, dans les aéroports, dans les ports de mer, à l'intérieur du pays et dans des services de la poste. Certains sont situés dans des grands centres urbains, tandis que d'autres se trouvent dans des endroits plus isolés.

PRINCIPALES TÂCHES

Les agents des services frontaliers accomplissent les tâches suivantes :

- procéder à des inspections, à des examens et à des vérifications des voyageurs, des marchandises et des moyens de transport, et prendre les mesures appropriées en cas de non-respect soupçonné ou prouvé;
- exercer un pouvoir de première intervention pour arrêter et/ou détenir des personnes soupçonnées d'avoir commis des infractions en vertu de différentes lois du Parlement;

- établir, développer et maintenir des relations, des interactions et des échanges de collaboration avec les clients, les intervenants et les organismes d'application de la loi pour protéger l'intégrité et la sécurité de la frontière;
- analyser des données et des renseignements pouvant être utilisés pour le service à la clientèle, la gestion des risques et le ciblage d'individus et/ou de marchandises;
- fournir de l'information aux voyageurs, aux importateurs et aux exportateurs dans le cadre de séances, d'ateliers techniques et d'activités de communication pour les informer sur les lois, les règlements et les procédures de l'ASFC et d'autres agences/ministères gouvernementaux ainsi que pour favoriser l'observation volontaire, et pour répondre aux demandes de renseignements, aux inquiétudes et aux plaintes concernant le service.

EXIGENCES DU POSTE

Selon la nature du travail à accomplir, les agents des services frontaliers peuvent être confrontés à différentes exigences physiques, notamment :

- demeurer assis ou debout pendant de longues périodes tout en effectuant des inspections et des examens aux bureaux d'entrée;
- utiliser la force physique et des outils, y compris une matraque, pour assurer le respect de la loi et la sécurité des agents, des clients et de la population. L'exercice des pouvoirs d'arrestation et de détention peut nécessiter des techniques de recours à la force;
- utiliser des écrans d'ordinateur et un clavier tous les jours;
- à l'occasion, utiliser des appareils de radiographie et des appareils à rayons gamma, des microscopes et de l'équipement à lumière ultraviolette pour détecter les objets interdits, les documents contrefaits, etc.;
- quelques agents des services frontaliers seront tenus de porter une arme à feu et de répondre aux exigences liées à l'utilisation et au maniement sécuritaire de l'arme en question. Ces agents devront réussir toutes les formations et les évaluations physiques prérequis ainsi que d'autres évaluations connexes.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Il existe un risque de blessures graves résultant d'agressions commises par des suspects ou des personnes détenues ou arrêtées. Il n'est pas possible de prédire le moment où ces situations peuvent se produire ou si elles surviennent dans des endroits éloignés ou dans les principaux lieux de travail. Il est également possible d'être exposé à des marchandises dangereuses ou à des maladies contagieuses lors de l'examen de personnes, d'effets personnels, de cargaisons et de moyens de transport.

Les candidats doivent également savoir qu'ils devront peut-être :

- porter des vêtements encombrants ou des vêtements de protection;

- travailler à l'extérieur dans de mauvaises conditions climatiques;
- procéder à des examens d'entrée dans des espaces clos, aux termes du *Code canadien du travail* (p. ex., navires de haute mer);
- être exposés à de la pornographie et à de la littérature haineuse pendant les examens;
- être exposés à des matières fécales pendant l'examen de personnes soupçonnées d'avoir avalé de la drogue;
- procéder à la fouille de navires;

INFORMATION SUR LE TEST D'AGENT DES SERVICES FRONTALIERS

Le test d'agent des services frontaliers est un instrument d'évaluation utilisé à des fins de sélection de candidats pour doter des postes d'agent des services frontaliers. Le test a été conçu à partir de l'analyse des fonctions et des responsabilités des agents des services frontaliers dans l'ensemble du pays.

Le test a été conçu pour évaluer la capacité de résoudre des problèmes grâce au raisonnement (un élément primordial du travail).

Veillez noter que si vous avez déjà réussi la version 2A du test d'inspecteur des douanes, vous n'êtes pas tenu de passer la version 1C (à moins que vous ne décidiez de le faire pour obtenir une meilleure note). Les versions 1C et 2A sont équivalentes.

***Si vous avez passé le test à plus d'une reprise,
seuls les résultats les plus récents sont retenus pour le processus de sélection.
Tous les résultats précédents sont supprimés.***

La réussite de ce test est obligatoire pour toutes les nominations ou mutations latérales, y compris les nominations pour une période indéterminée ou déterminée et les nominations par intérim aux postes d'agents des services frontaliers et postes d'agents-étudiants des services frontaliers.

Les candidats doivent obtenir la note de passage de 585 points pour la version 1C et 68 points pour la version 2A.

CONSEILS RELATIFS À LA PRÉPARATION

La durée du test est d'environ 4,5 heures (incluant la pause et les formalités administratives).

Comme les résultats au test d'agent des services frontaliers ne dépendent pas de connaissances dans un domaine précis, les candidats ne peuvent s'y préparer directement, sauf pour les mathématiques de base, la grammaire et l'orthographe.

Le test est disponible en français et en anglais. Les candidats doivent indiquer leur préférence au conseiller des ressources humaines (RH) responsable du processus de sélection. Les candidats devraient choisir la langue qu'ils maîtrisent le mieux sur le plan de la lecture et de l'écriture.

Les candidats devraient arriver suffisamment tôt, car il sera interdit d'entrer dans la salle après le début du test. Si un candidat doit se déplacer, il doit organiser son horaire en conséquence.

Si un candidat éprouve des problèmes de santé ou présente un handicap qui risque d'influencer son rendement pendant une étape quelconque du test, il doit en informer le conseiller local des RH responsable du processus de sélection afin que des dispositions adéquates soient prises.

Une pièce d'identité avec photo et signature sera demandée à la séance d'examen.

Les calculatrices et les dictionnaires ne sont pas permis durant la séance d'examen.

Par politesse envers les autres, les candidats devraient éteindre leurs téléavertisseurs, téléphones cellulaires, avertisseurs de montres ou tout autre dispositif sonore.

Au moment de remplir la feuille de réponses, il faut :

- noircir le cercle qui correspond au numéro du choix sur la feuille de réponses;
- ne noircir qu'un seul cercle par question;
- éviter de faire des marques sur la feuille de réponses;
- noircir complètement le cercle correspondant à la réponse;
- effacer complètement la première marque avant d'inscrire une nouvelle réponse.

En cas de doute, le candidat peut tenter de deviner puisque aucun point ne sera enlevé pour les mauvaises réponses. Comme dans le cas de beaucoup de tests, il y a une limite de temps pour répondre au test d'agent des services frontaliers. Pour de bons résultats, il convient de gérer son temps efficacement et de travailler le plus rapidement possible.

La note obtenue à l'examen sera communiquée par écrit. Il faut attendre six mois (180 jours) avant de reprendre l'examen. En cas de reprise, seule la dernière note obtenue sera retenue.

PRÉSENTATION ET DÉLAI

Le test comporte 15 sous-tests. Il comprend un total de 178 questions à choix multiples.

La durée du test est d'environ 4,5 heures (incluant la pause et les formalités administratives).

La durée du test est répartie de la façon suivante :

CAHIER D'ÉTUDE	Les candidats ont 20 minutes pour étudier le matériel inclus dans le cahier d'étude. Ils devront mémoriser cette information pour faire les sous-tests 6, 7 et 8 dans la Partie I.
TEST – PARTIE I	Les candidats ont une heure pour faire les sous-tests 1, 2, 3, 4 et 5.
CAHIER DE PHOTOS	Les candidats ont 2 minutes pour examiner 4 photos qui leur permettront de répondre aux sous-tests 8 et 9.
TEST – PARTIE I (suite)	Les candidats ont 20 minutes pour terminer le reste de la Partie I (sous-tests 6 à 9). Les questions portent sur le matériel inclus dans les cahiers d'étude et de photos.
PAUSE	30 minutes
TEST – PARTIE II	Les candidats ont 1 heure 15 minutes pour faire les sous-tests 10 à 15.

EXEMPLES DE QUESTIONS

Ces exemples de questions devraient vous aider à vous familiariser avec les directives, le genre de questions et la feuille de réponses. Ces questions ne seront pas utilisées dans le test.

CAHIER D'ÉTUDE

Les 20 premières minutes de l'examen consistent en une période d'étude où vous devez étudier du matériel qui vous permettra de répondre aux questions des sous-tests 6, 7 et 8. Vous n'aurez pas accès à ce cahier d'étude pendant l'examen et vous n'aurez pas le droit de prendre des notes. Il importe donc d'étudier le contenu de ce cahier le plus attentivement possible. Vous devrez étudier des photos d'individus et des règlements municipaux fictifs et utiliser ces renseignements pendant l'examen.

Voici un exemple de photographie que vous trouverez dans le cahier d'étude :



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom : James Thorton
Nom(s) d'emprunt : Erik Fue, Lee Yung
Citoyenneté : Canadien
Date de naissance : Le 6 novembre 1925
Lieu de naissance : Allemagne
Résidence : Vancouver (C.-B.)
Recherché pour : Tentative de meurtre

DESCRIPTION PHYSIQUE

Général : Homme de race blanche
Poids : 75 kg
Taille : 1,78 m
Couleur des cheveux : Gris
Marques ou traits distinctifs : Petite moustache

VÉHICULE UTILISÉ

Type : Pontiac Le Mans 1980
Couleur : Gris
N° de plaque : 1C3 69F (C.-B.)

REMARQUES

Arme cachée dans la porte de la voiture

Voici un exemple de règlement fictif que vous trouverez dans le cahier d'étude :

Personne ne doit laisser son bateau sur une propriété privée sans le consentement écrit du propriétaire de la propriété.

Les résidents ont le droit de promener leur animal de compagnie sur les trottoirs en tout temps.

Les résidents sont encouragés à faire implanter une micropuce sous la peau de leur animal de compagnie afin de les repérer s'ils se perdent, même si ce n'est pas obligatoire.

CAHIER D'EXAMEN

Après avoir lu attentivement toutes les réponses proposées, noircissez sur votre feuille de réponses le numéro qui correspond à la réponse que vous aurez choisie : 1=a, 2=b, 3=c et 4=d (ne tenez pas compte du cercle 5).

Par exemple, si votre choix de réponse à la question 2 est « c », vous devez noircir le numéro 3 sur votre feuille de réponses, tel qu'illustré ci-dessous :

2. ① ② ③ ④ ⑤

Vous trouverez les réponses aux exemples de questions à la page 19.

SOUS-TEST N° 1

(12 questions x 1 point = 12 points)

On vous présente des situations hypothétiques, chacune suivie de quatre actions. Vous devez choisir l'ordre le plus logique parmi les séquences identifiées.

Question 1

Un employé, qui travaille pour une petite entreprise, est seul le soir pour le quart de nuit. Il voit deux hommes agresser une dame seule à quelques pas du bureau. Lorsque les agresseurs constatent la présence de l'employé, ils s'empressent de quitter les lieux. Selon quel ordre logique l'employé devrait-il accomplir les actions suivantes?

- 1) Poursuivre les agresseurs;
- 2) Porter secours à la victime;
- 3) Chercher et recueillir les détails pertinents;
- 4) Informer le poste de police le plus proche.

- a) 4, 2, 1, 3
- b) 4, 1, 2, 3
- c) 1, 4, 2, 3
- d) 2, 4, 3, 1

SOUS-TEST N° 2

(12 questions x 1 point = 12 points)

Vous trouverez une ou plusieurs phrases dans lesquelles quatre mots ou groupes de mots sont en caractères gras. Vous devez trouver le mot ou le groupe de mots en caractères gras qui constitue une erreur grammaticale. Si aucun des mots ou groupes de mots en caractères gras n'est grammaticalement incorrect, choisissez la lettre (d), ce qui signifie qu'il n'y a « aucune erreur ».

Question 2

Une policière (a) **a fouillé** la voiture d'un vendeur qu'elle (b) **avait trouvé** suspect. Des plantes narcotiques (c) **ont été découvertes**. (d) _____.

SOUS-TEST N° 3

(14 questions x 1 point = 14 points)

Ce sous-test contient une conclusion suivie de quatre hypothèses. Votre tâche consiste à choisir l'hypothèse qui, selon toute logique, a été acceptée pour en arriver à la conclusion.

Question 3

« Choisissons des agents des services frontaliers supérieurs et faisons ainsi respecter de manière stricte les règlements aux points frontaliers. »

Hypothèses

- a) La sélection et la formation d'agents des services frontaliers garantissent la mise en application des règlements de notre pays.
- b) À moins d'augmenter le nombre d'agents des services frontaliers, notre capacité d'appliquer la loi sera diminuée.
- c) Nous avons maintenant des moyens adéquats d'appliquer les règlements aux points frontaliers.
- d) La mise en application des règlements de l'ASFC est en train de s'effriter.

SOUS-TEST N° 4

(12 questions x 1 point = 12 points)

Durant le test, on vous demandera d'étudier une photo dans un cahier de photos. Afin de répondre aux questions de ce sous-test, vous devrez vous rappeler les détails de la photo.

Question 4

Combien y avait-il de garçons et de filles sur la photo?

- a) 0 garçon et 2 filles
- b) 1 garçon et 1 fille
- c) 2 garçons et 0 fille
- d) 2 garçons et 2 filles

La réponse dépendra de la photo.

SOUS-TEST N° 5

(12 questions x 1 point = 12 points)

Dans le cahier d'étude, vous avez examiné des photos d'individus, accompagnées de renseignements pertinents sur chacun d'entre eux. On vous posera des questions à propos de ces individus.

Question 5

Quel est le lieu de naissance de James Thornton?

- a) Winnipeg
- b) Allemagne
- c) Vancouver
- d) Brésil

SOUS-TEST N° 6

(14 questions x 1 point = 14 points)

Dans le cahier d'étude, vous avez étudié des règlements municipaux fictifs. On vous demandera d'étudier ces règlements et, pendant le test, vous devrez répondre à différentes questions en vous rappelant ces règlements, sans consulter le cahier d'étude.

Question 6

Avant de laisser votre bateau sur une propriété privée, vous devez :

- a) obtenir la permission du propriétaire de la propriété;
- b) obtenir un consentement écrit du propriétaire du bateau;
- c) obtenir un consentement verbal de l'administrateur de la propriété;
- d) obtenir un consentement écrit du propriétaire de la propriété.

SOUS-TEST N° 7

(14 questions x 1 point = 14 points)

Vous trouverez dans ce sous-test la reproduction de deux formulaires remplis, ainsi que les directives nécessaires pour remplir ces formulaires et toutes les pièces justificatives. Vous devez examiner ces documents et y déceler les éléments incomplets, contradictoires et inexacts.

Exemple

DIRECTIVES SUR LA FAÇON DE REMPLIR LA DEMANDE D'ENTRÉE – FORMULAIRE B

Chaque fois que vous remplissez une demande d'entrée, vous devez :

- inscrire la date et signer la demande;
- fournir une carte d'identité;
- inclure un chèque couvrant les frais exigés.

La demande ne pourra être étudiée que si toutes ces conditions sont respectées :

- Frais = 5 \$ par formulaire de demande.

Section 2

Renseignements personnels concernant l'enfant

- La date de naissance doit être inscrite sur le formulaire.

Section 3

Personne ayant légalement la charge de l'enfant

- Un enfant qui voyage seul doit fournir un formulaire d'entrée B signé par les deux parents.

Section 5

Lieu de naissance

- Une preuve documentaire du lieu de naissance est requise (toute personne de moins de 18 ans est considérée comme un enfant).
 - a) SI VOTRE ENFANT EST NÉ AU CANADA, vous devez présenter un certificat de naissance du Canada.
 - b) SI VOTRE ENFANT EST NÉ À L'EXTÉRIEUR DU CANADA, vous devez soumettre l'un des certificats suivants : certificat de citoyenneté canadienne ou certificat d'enregistrement d'une naissance à l'étranger.

DEMANDE D'ENTRÉE — FORMULAIRE B

1. (a) NOM DE L'ENFANT		
Nom de famille (b) OTTO	Prénom (c) DERIK	Autre(s) prénom(s) (facultatif) (d) JASON

2. (a) RENSEIGNEMENTS PERSONNELS CONCERNANT L'ENFANT					
Date de naissance (b) Le 14 avril 1991	Lieu de naissance (c) London	Taille (d) 1 m	Poids (e) 18 kg	Sexe (f) M	Date de vaccination antitétanique (g) Le 16 juin 1992
Adresse permanente de l'enfant (h) 201-4340 Southwood Drive, Mississauga (Ontario) L4S 2K2					
Adresse postale (i) Voir ci-dessus					

3. (a) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS		
	Parent requérant	Autre parent
Nom de famille (nom de jeune fille de la mère)	(b) ROBERT	(c) OTTO
Prénom(s)	(d) MARIE JANE	(e) ARDEN
État matrimonial	(f) Marié	(g) Marié
Adresse	(h) 201-4340 Southwood Drive, Mississauga (Ontario) L4S 2K2	(i) 201-4340 Southwood Drive, Mississauga (Ontario) L4S 2K2
Numéro de téléphone	(j) 905-564-9506	(k) 905-564-9506
Date de naissance	(l) Le 23 février 1967	(m) Le 6 août 1960
Pays de naissance	(n) Canada	(o) Canada

4. (a) GARDE DE L'ENFANT

i) L'enfant est-il en adoption provisoire ou en adoption à l'essai? Oui (b) Non

Dans l'affirmative, veuillez inclure une lettre d'autorisation des autorités concernées.

ii) Qui est le tuteur légal de l'enfant? (c) MARIE JANE ET ARDEN OTTO

(Nom)

iii) Formalité à remplir par l'autre parent — Je, (d) ARDEN OTTO, déclare que je suis le (la) (e) PÈRE de l'enfant.

(Lien)

Je reconnais avoir été mis(e) au courant de la présente demande et si cela est nécessaire, je consens à ce qu'une autorisation d'entrée soit donnée à mon enfant.

(f) Le 2 mai 1993

(Date)

Arden Otto

(Signature de l'autre parent)

5. (a) PREUVE DOCUMENTAIRE DU LIEU DE NAISSANCE DE L'ENFANT

i) Chaque fois que vous faites une demande d'entrée pour votre enfant, vous devez fournir des documents qui prouvent qu'il est né à l'endroit indiqué. Ces documents vous seront rendus. Il se peut que l'on vous demande des renseignements ou des documents supplémentaires pour confirmer que l'enfant réside toujours au Canada.

Titre du document (p. ex., certificat de naissance, certificat d'enregistrement de naissance)

(b) **Certificat de naissance**

Date de délivrance

(c) **Le 2 septembre 1991**

ii) Votre enfant a-t-il résidé à l'étranger avant le 1^{er} janvier 1960? Oui (d) Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer les dates des absences prolongées (plus de trois mois).

De
(e)

À
(f)

De
(g)

À
(h)

De
(i)

À
(j)

FORMULAIRE B

PROVINCE OF/DE L'ONTARIO, CANADA	
NAME – NOM OTTO, DERIK JASON	
DATE OF BIRTH – DATE DE NAISSANCE 06-08-91	CERTIFICATE NUMBER – NUMÉRO DU CERTIFICAT 85-04-011845
BIRTHPLACE – LIEU DE NAISSANCE LONDON	SEX – SEXE M
DATE OF REGISTRATION – DATE DE L'ENREGISTREMENT 14-08-91	REGISTRATION NUMBER – NUMÉRO DE L'ENREGISTREMENT 85-04-145624
ISSUED ON – DÉLIVRÉ LE 02-09-91	DIRECTOR – DIRECTEUR XXXXX
<i>BIRTH CERTIFICATE – CERTIFICAT DE NAISSANCE</i>	

Question 7

À la section 2, il y a une erreur dans :

- a) le lieu de naissance
- b) la date de naissance
- c) l'adresse
- d) l'adresse postale

SOUS-TEST N° 8

(12 questions x 1 point = 12 points)

On vous demande d'effectuer manuellement des calculs mathématiques.

Question 8

Quel est le résultat de la soustraction suivante?

$$7\,450\,603 - 608\,397 =$$

- a) 6 742 406
- b) 6 841 206
- c) 6 742 506
- d) 6 842 206

SOUS-TEST N° 9

(15 questions x 1 point = 15 points)

On vous présente un exemple de rapport et on vous demande de répondre à des questions portant sur ce dernier.

Exemple

Le 9 mars 1995, à l'entrepôt Intertravel, j'ai examiné une cargaison d'effets personnels consignée au nom de Richard Normand qui m'a été envoyée par l'agent Gervais. M. Normand a été affecté en Allemagne pour le compte d'Affaires étrangères Canada pendant quatre ans et il revient maintenant au Canada. Le 5 mars 1995, il a déclaré ne pas avoir acheté ni acquis de biens au cours des six derniers mois.

L'examen a permis de découvrir :

- deux coffres d'allure antique en bois; et
- une boîte contenant des reçus datés de moins de six mois : l'un en particulier, daté du 23 octobre 1994, pour deux coffres Black Forest.

Le 10 mars 1995, j'ai rencontré M. et M^{me} Normand. Je les ai interrogés au sujet du reçu pour les deux coffres. M. Normand m'a répondu que ce que j'avais trouvé n'était pas un reçu, mais plutôt une note d'évaluation pour les assurances. Je leur ai demandé de produire le reçu original et le chèque annulé d'ici quatre semaines. J'ai laissé les Normand prendre la cargaison, après qu'ils aient payé les droits de douane appropriés, à l'exception des deux coffres que j'ai retenus en attendant la vérification des documents demandés.

Le 11 avril 1995, M. Normand a produit une photocopie de mauvaise qualité d'un reçu daté du 11 mars 1994. La photocopie portait le même nom d'antiquaire et la même valeur en dollars, mais la taille du reçu était légèrement différente de celui que j'ai trouvé lors de mon examen du 9 mars 1995. En outre, les dates différaient et la photocopie du reçu portait l'inscription « Payé en entier. 11 mars 1994 » écrite à la

main. L'écriture n'était pas la même que celle du reçu que j'avais trouvé. Après avoir revu ces documents avec mon superviseur, nous avons convenu que les coffres devaient être saisis.

Question 9

M. Normand a fourni une photocopie de mauvaise qualité d'un reçu le :

- a) 9 mars 1995
- b) 5 mars 1995
- c) 11 mars 1994
- d) 11 avril 1995

RÉPONSES AUX EXEMPLES DE QUESTIONS

Question	Réponse
1.	A
2.	D
3.	A
4.	****
5.	B
6.	D
7.	B
8.	D
9.	D